

À QUI DONNER ?

> Pour sécuriser la traçabilité de vos dons,
il est conseillé de donner à **une association habilitée** :

- soit au niveau national

(cf. liste au verso)

- soit au niveau régional

(prendre contact avec la DRJSCS¹ ou la DRAAF² de votre région)

LES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS DE SOLAAL



LE SAVIEZ-VOUS ?

> Les associations sont habilitées pour dix ans par arrêté interministériel mais leur nombre est susceptible d'évoluer tous les ans. Retrouvez la liste à jour sur les sites internet des ministères de l'Agriculture ou de la Santé :

> <https://agriculture.gouv.fr/aide-alimentaire-particuliers-et-entreprises-tout-le-monde-peut-agir>

> Ces associations nationales disposent le plus souvent d'antennes locales. Les DRAAF, DDETS³, et les antennes SOLAAL peuvent vous informer sur celles proches de chez vous !

> SOLAAL peut intervenir à chaque étape du don pour vous accompagner dans votre démarche solidaire.

(1) Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, (2) Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, (3) Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités



LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE DON, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

LES ASSOCIATIONS NATIONALES HABILITÉES

1. Adventist Development and Relief Agency (ADRA France)
2. Association des Cités du Secours catholique (ACSC)
3. Association nationale Le Refuge
4. Cop1 – Solidarités Étudiantes
5. Croix-Rouge française
6. Fédération de l'Entraide Protestante
7. Fédération Française des Banques Alimentaires
8. Fédération Nationale des Paniers de la Mer
9. Fondation de l'Armée du Salut
10. Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur
11. Linkee
12. Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
13. Réseau Cocagne
14. Réseau VRAC
15. Revivre - dans le Monde
16. Secours Catholique Caritas France
17. Société de Saint-Vincent-de-Paul
18. Secours Populaire Français
19. Solidarité Alimentaire France (SAF-ANDES)
20. Union des Groupements des Épiceries Sociales et Solidaires

Liste à jour au 3 octobre 2023

« AVEC SOLAAL, LA FAIM, ON LUI FAIT PERDRE DU TERRAIN ! »

CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org